



DOSSIER DE PRESSE

Lancement du site web du Réseau Agri-Sentinelles

<http://www.reseau-agri-sentinelles.fr>

Dans le cadre d'un financement CASDAR, Alice et Coop de France ont lancé une action innovante autour de l'accompagnement des agriculteurs français en détresse, dont l'objectif est de sensibiliser, former et outiller les hommes et les femmes volontaires qui travaillent au contact des agriculteurs pour s'impliquer dans la prévention du suicide. Cette action collaborative, dont l'animation technique est assurée par l'Institut de l'Élevage, mobilise une trentaine de parties prenantes du monde agricole engagées dans cette cause.



**Tous les deux jours, un agriculteur se donne la mort.
Ce n'est pas une fatalité. Ensemble, agissons !**



Crédit photo : goodluz

UN DEVOIR D'AGIR ENSEMBLE

Le Réseau Agri-Sentinelles s'inscrit dans un contexte social difficile pour les agriculteurs en général et pour les éleveurs en particulier : **leur taux de suicide est supérieur de 20 % à la moyenne de la population française** (étude de Santé Publique France en association avec la CCSMA en 2011). Il concerne tous les profils d'agriculteurs, depuis de trop longues années. Le secteur de l'élevage bovin est particulièrement affecté par ce fléau, aux causes multifactorielles (caractéristiques culturelles et sociales, tensions entre vie personnelle et vie professionnelle, volatilité des prix, crises sanitaires, prolifération des normes, isolement croissant, controverses sociales, etc.).

Ce constat alarmant incite les acteurs de l'élevage à réfléchir à une **prise en charge collective du problème**. De **nombreux dispositifs d'accompagnement existent déjà** dans les territoires mais ne sont pas toujours connus de l'ensemble des professionnels (techniciens, conseillers, vétérinaires...) qui côtoient les éleveurs au quotidien. Or, ces femmes et ces hommes, dont le nombre est estimé à 10 000, sont souvent les premiers témoins des situations de détresse vécues par les éleveurs. Ils sont ainsi de potentielles sentinelles pour repérer, alerter et agir.

De véritables synergies entre l'action des dispositifs d'accompagnement et celles des sentinelles sont possibles.

LES AMBITIONS DU RESEAU AGRI-SENTINELLES

Le Réseau Agri-Sentinelles a pour ambition d'amplifier l'action des dispositifs existants en constituant un réseau de techniciens, de conseillers et de vétérinaires capables de lancer l'alerte, sans oublier les éleveurs eux-mêmes.

Concrètement, le Réseau a deux ambitions majeures :

- **Contribuer à prévenir les situations de détresse** en mobilisant les acteurs de l'élevage, en s'appuyant sur le maillage territorial de sentinelles et en inscrivant la prévention du suicide dans une dimension multidisciplinaire. Il s'agit d'une part d'informer et de former les professionnels des coopératives agricoles et des autres organismes au contact direct des agriculteurs, à la détection des situations d'isolement social et de détresse psychique et aux conduites à tenir. Il s'agit d'autre part de conforter le lien social des éleveurs sur leur territoire, en exploitant le binôme salariés/éleveurs pour contribuer à rompre leur isolement.
- **Faciliter la détection des situations de détresse d'agriculteurs** par l'épanouissement de ce réseau de sentinelles, dans la logique des préconisations du rapport annuel 2016 de l'Observatoire National du Suicide. De ce fait, le réseau vise à amplifier les actions des dispositifs existants de prévention et de gestion des situations suicidaires, conduites notamment par la MSA, Solidarité Paysans, les Chambres d'Agriculture et les DDT(M). Les sentinelles n'ont pas vocation à se substituer à ces dispositifs dont l'efficacité n'est pas à remettre en question.

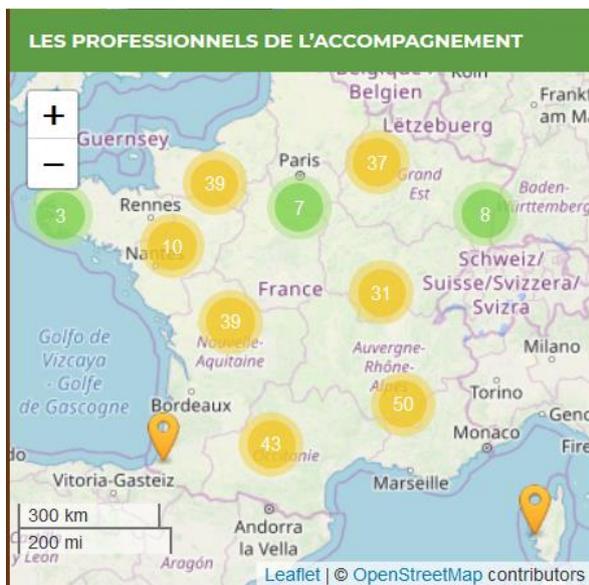
L'action s'inscrit dans une logique de **volontariat des sentinelles** et attache une vigilance particulière au balisage de leur rôle : ils ne sont pas et ne doivent pas jouer les préventeurs des Risques Psycho-Sociaux des éleveurs, mais l'idée est bien de leur donner les clés de la « bonne attitude » à adopter s'ils sont confrontés à une situation difficile. Elle intègre également le **devoir de respect de la vie privée de l'éleveur**.

Le mot d'ordre est clair :

« Tout professionnel salarié qui souhaite agir dans la lutte contre la détresse des agriculteurs est invité à manifester son intérêt auprès de son employeur et à se former au repérage de la crise suicidaire. Des outils sont aussi mis à disposition des entreprises qui souhaitent s'engager dans cette cause : annuaires de formations, journées d'informations, documents diffusables, répertoire des dispositifs existants dans la région, etc. »

LE SITE WEB DU RESEAU : UNE BOITE A OUTILS EN LIGNE

La première étape du travail a tout d'abord consisté à dresser un **panorama des acteurs impliqués dans la prévention des risques psycho-sociaux des éleveurs**, à **répertorier les dispositifs existants**, notamment grâce à une enquête diffusée en ligne auprès des réseaux d'accompagnement agricoles, puis à identifier au sein de ces dispositifs des agents à impliquer dans le projet. Parallèlement à ce travail, **des formations à destination des professionnels accompagnant les agriculteurs en difficulté** ont été recensées.



Le répertoire recense près de **270 professionnels de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté**, répartis sur toute la France métropolitaine

Une boîte à outils est mise à disposition, gratuitement et en libre accès, sur le site web du Réseau Agri-Sentinelles :

<http://www.reseau-agri-sentinelles.fr>

Elle contient notamment :

1. REPERER

Un catalogue de formations pour monter en compétence sur l'écoute et le repérage des agriculteurs

Quelle attitude adopter lorsque je suis témoin d'une situation de détresse ? Quels mots dire ou ne pas dire ? Comment montrer à l'agriculteur que sa détresse n'est pas une situation sans fin ?

Ces questions sont légitimes et adapter son comportement face à la détresse d'autrui n'est pas inné. Le site web répertorie des formations destinées à apprendre à mieux repérer les situations difficiles, à trouver les mots pour soutenir l'agriculteur, à adopter une écoute plus active.

La détresse est contagieuse : faire face à des situations humaines difficiles peut également entraîner un mal-être chez les conseillers ou techniciens qui côtoient les agriculteurs (tristesse, culpabilité de ne pas avoir réalisé la gravité de l'état de détresse par exemple, sentiment d'impuissance, regrets, etc.). Les formations proposées aident à mieux gérer ses propres émotions dans de telles situations. Ainsi cette action met aussi en exergue la dimension de la prévention des risques psycho-sociaux des salariés confrontés directement à la détresse des agriculteurs.

2. ALERTE

Un répertoire des dispositifs d'accompagnement existants

Le site recense les contacts de professionnels de l'accompagnement (psychologues, assistants sociaux, conseillers agricoles spécialisés, etc.), dans chaque département (France métropolitaine), vers lesquels orienter les agriculteurs qui nécessitent un accompagnement adapté.

L'annuaire liste les professionnels issus des quatre dispositifs suivants : Mutualité Sociale Agricole (MSA), Solidarité Paysans (SP), Chambres d'Agriculture et Direction Départementale des Territoires (DDT). Ces quatre dispositifs sont les plus représentés sur l'ensemble du territoire français, mais de nombreuses autres associations existent aussi localement.

Grâce à ce répertoire, un technicien qui côtoie un agriculteur en détresse peut lui communiquer ces contacts et l'inciter à les appeler afin de bénéficier d'un accompagnement adapté. L'agriculteur obtiendra ainsi une écoute attentive de la part d'un professionnel en mesure de l'aider à surmonter ses difficultés. La réussite de cette action suppose de privilégier le dialogue entre l'agriculteur en détresse et une personne de confiance à ses yeux. Selon son profil, l'agriculteur pourra opter pour le dispositif le plus adapté à sa situation.

RÉSEAU AGRI Sentinelles
REPÉRER, ALERTE, AGIR

Il n'en peut plus.
Elle trouve qu'elle échoue partout.
Il est triste, anxieux, fatigué.
Elle m'a confié qu'elle ne voyait pas d'issue.
Il m'a dit qu'il ne servait plus à rien.
VOUS AVEZ DÉJÀ RENCONTRÉ CES SITUATIONS?

Qui pourrait l'aider ?
Des solutions doivent exister, non ?
Je ne supporte pas d'être impuissant face à sa détresse.
J'ai peur d'empirer les choses en lui parlant.
VOUS VOUS DEMANDEZ COMMENT Y RÉPONDRE?

REPÉRER
ALERTE
AGIR

LES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT

3. AGIR

Des réponses aux questions des techniciens au contact des éleveurs en difficulté

Des réponses aux principales questions que peuvent se poser les professionnels agricoles sont apportées pour les aider dans leur engagement au sein du réseau.

Par exemple : « *Je veux m'engager au sein du Réseau Agri-Sentinelles. Que dois-je faire ?* »

L'engagement dans le Réseau est volontaire. En tant que professionnel agricole, vos engagements au sein du Réseau Agri-Sentinelles sont les suivants :

- *Manifestez votre intérêt auprès de votre employeur et auprès du Réseau via le site web.*
- *Formez-vous pour mieux repérer les agriculteurs en difficulté, savoir adopter une posture d'écoute et de soutien, et mieux vivre votre engagement.*
- *Orientez, si besoin, les agriculteurs que vous côtoyez qui nécessitent une prise en charge vers l'un des professionnels présentés dans l'annuaire.*

PROPOSITION D'ARTICLES

ENCART

Le Réseau Agri-Sentinelles (financé par le CASDAR via Coop de France sous l'impulsion d'Alice et animé par l'Institut de l'Élevage) a pour ambition de sensibiliser, former et outiller les hommes et les femmes volontaires qui travaillent au contact des agriculteurs pour s'impliquer dans la prévention du suicide. Ces sentinelles sont invitées à se former pour :

- mieux repérer les éleveurs en difficulté psychologique ;
- savoir à qui donner l'alerte en cas d'urgence ;
- mieux orienter les éleveurs vers des dispositifs adaptés à leurs besoins.

Un site web, en accès libre et gratuit, a été créé : www.reseau-agri-sentinelles.fr. Il contient notamment un annuaire des contacts de professionnels travaillant pour quatre dispositifs présents sur tout le territoire de France métropolitaine (MSA, Solidarité paysans, DDT, Chambres d'Agriculture), ainsi qu'un catalogue de formation destinées aux sentinelles. Cette action collaborative mobilise une trentaine de parties prenantes du monde agricole engagées dans cette cause.

Pour en savoir plus : delphine.neumeister@idele.fr et elsa.delanoue@idele.fr

½ page

Le Réseau Agri-Sentinelles s'inscrit dans un contexte social difficile pour les agriculteurs : leur taux de suicide est supérieur de 20% à la moyenne de la population française (étude de Santé Publique France en 2011). Ce constat alarmant incite les acteurs de l'élevage à réfléchir à une prise en charge collective du problème : une trentaine de parties prenantes du monde agricole a rejoint le réseau. De nombreux dispositifs d'accompagnement existent déjà dans les territoires mais ne sont pas toujours connus de l'ensemble des professionnels qui côtoient les éleveurs au quotidien. Or, ces acteurs sont souvent les premiers témoins des situations de détresse traversées par les éleveurs. Ils sont ainsi de potentielles sentinelles pour repérer, alerter et agir.

Le Réseau Agri-Sentinelles est financé par le CASDAR via Coop de France, commandité par Alice et piloté par l'Institut de l'Élevage. Il a pour ambition de sensibiliser, former et outiller les hommes et les femmes volontaires qui travaillent au contact des agriculteurs pour s'impliquer dans la prévention du suicide. Ces sentinelles sont invitées à se former pour :

- mieux repérer les éleveurs en difficulté psychologique ;
- savoir à qui donner l'alerte en cas d'urgence ;
- mieux orienter les éleveurs vers des dispositifs adaptés à leurs besoins.

Un site web, en accès libre et gratuit, a été créé : www.reseau-agri-sentinelles.fr. Il contient notamment un annuaire des contacts de professionnels travaillant pour quatre dispositifs présents sur tout le territoire de France métropolitaine (MSA, Solidarité paysans, DDT, Chambres d'Agriculture), ainsi qu'un catalogue de formation destinées aux sentinelles.

Le mot d'ordre est clair : tout professionnel salarié qui souhaite agir dans la lutte contre la détresse des agriculteurs est invité à manifester son intérêt auprès de son employeur et à se former. Des outils sont également mis à disposition des entreprises qui souhaitent s'engager dans cette cause : annuaires de formations, journées d'informations, documents diffusables, etc.

Pour en savoir plus : delphine.neumeister@idele.fr et elsa.delanoue@idele.fr

Dans le cadre d'un financement CASDAR, Alice et Coop de France ont lancé une action innovante autour de l'accompagnement des agriculteurs français en détresse : le Réseau Agri-Sentinelles. Piloté par l'Institut de l'Élevage, cette action s'inscrit dans un contexte social difficile pour les agriculteurs : leur taux de suicide est supérieur de 20% à la moyenne de la population française (étude de Santé Publique France en 2011). Ce constat alarmant incite les acteurs de l'élevage à réfléchir à une prise en charge collective du problème. De nombreux dispositifs d'accompagnement existent déjà dans les territoires mais ne sont pas toujours connus de l'ensemble des professionnels (techniciens, conseillers, vétérinaires) qui côtoient les éleveurs au quotidien. Or ces acteurs sont souvent les premiers témoins des situations de détresse traversées par les éleveurs. Ils sont ainsi de potentielles sentinelles pour repérer, alerter et agir. De véritables synergies entre l'action des dispositifs d'accompagnement et des techniciens sont possibles.

Le Réseau Agri-Sentinelles a pour ambition de sensibiliser, former et outiller les hommes et les femmes volontaires qui travaillent au contact des agriculteurs pour s'impliquer dans la prévention du suicide. Ces sentinelles sont invitées à se former pour :

- mieux repérer les éleveurs en difficulté psychologique ;
- savoir à qui donner l'alerte en cas d'urgence ;
- mieux orienter les éleveurs vers des dispositifs adaptés à leurs besoins.

Un site web, en accès libre et gratuit, a été créé pour informer les sentinelles des formations existantes et des professionnels de l'accompagnement présents dans leur département : www.reseau-agri-sentinelles.fr.

Quelle attitude adopter lorsque je suis témoin d'une situation de détresse ? Quels mots dire ou ne pas dire ? Comment montrer à l'agriculteur que sa détresse n'est pas une situation sans fin ? Ces questions sont légitimes et adapter son comportement face à la détresse d'autrui n'est pas inné. Le site web répertorie de nombreuses formations destinées à apprendre à mieux repérer les situations difficiles, à trouver les mots pour soutenir l'agriculteur, à adopter une écoute plus active.

La détresse est contagieuse : faire face à des situations humaines difficiles peut également entraîner un mal-être chez les conseillers ou techniciens qui côtoient les agriculteurs (tristesse, culpabilité de ne pas avoir réalisé la gravité de l'état de détresse, sentiment d'impuissance, regrets, etc.). Les formations proposées aident à mieux gérer ses propres émotions dans de telles situations. Ainsi cette action met aussi en exergue la dimension de la prévention des risques psycho-sociaux des salariés confrontés directement à la détresse des agriculteurs.

Le site recense également les contacts de professionnels de l'accompagnement (psychologues, assistants sociaux, conseillers agricoles spécialisés, etc.), dans chaque département (France métropolitaine), vers lesquels orienter les agriculteurs qui nécessitent un accompagnement adapté. L'annuaire liste les professionnels issus des quatre dispositifs suivants : Mutualité Sociale Agricole (MSA), Solidarité Paysans, Chambres d'Agriculture et Direction Départementale des Territoires (DDT). Ces quatre dispositifs sont les plus représentés sur l'ensemble du territoire français, mais de nombreuses autres associations existent aussi localement. Grâce à ce répertoire, un technicien qui côtoie un agriculteur en détresse peut lui communiquer ces contacts et l'inciter à les appeler afin de bénéficier d'un accompagnement adapté. La réussite de cette action suppose de privilégier le dialogue entre l'agriculteur en déprise et une personne de confiance à ses yeux. Selon son profil, l'agriculteur pourra opter pour le dispositif le plus adapté à sa situation.

Le mot d'ordre est clair : tout professionnel salarié qui souhaite agir dans la lutte contre la détresse des agriculteurs est invité à manifester son intérêt auprès de son employeur et à se former. Des outils sont également mis à disposition des entreprises qui souhaitent s'engager dans cette cause : annuaires de formations, journées d'informations, documents diffusables, etc.

Pour en savoir plus : delphine.neumeister@idele.fr et elsa.delanoue@idele.fr

<http://www.reseau-agri-sentinelles.fr>



Contacts

Delphine Neumeister

01 40 04 53 11

delphine.neumeister@idele.fr

Elsa Delanoue

01 40 04 51 88

elsa.delanoue@idele.fr

Une ambition partagée par les acteurs des filières agricoles :



Un projet financé par le CASDAR via Coop de France, commandité par Alice et piloté par l'Institut de l'Élevage

